L'INVESTISSEMENT DES SOFICA

BILAN 2018

SOMMAIRE

Préambule	3
1. Eléments de contexte	4
2. Collecte 2018 et engagements d'investissements 2019	6
3. Investissements 2018	8
4. Trajectoires des films	1.
5. Perspectives de collecte 2019 et engagements d'investissements 2020	16







AGat Films & CIE - France 3 Cinéma

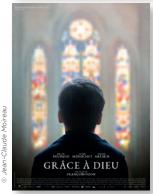


Les idées clés

- Les SOFICA, un dispositif à la fois stable et flexible depuis près de 35 ans (1,8 Md€ collectés, plus de 2 000 films financés) dans un contexte de baisse généralisée des financements.
- Un apport financier déterminant pour la mise en production du film: en moyenne 16% des fonds engagés en face de recettes futures - par opposition aux subventions et préachats¹; soit près de 57 M€ investis chaque année dans la création française et audiovisuelle, dont 46 M€ dans le cinéma.
- Des investissements fléchés à plus de 90% vers la production indépendante, qui accompagnent des films aux succès critiques et commerciaux. En 2018, 22 films présents à Cannes et plus d'un film français sur deux ayant dépassé 500 000 entrées étaient financés par des SOFICA.
- Les SOFICA interviennent dans plus d'un FIF (Film d'Initiative Française) sur 2. Elles ont participé au financement de la production de 159 œuvres cinématographiques et audiovisuelles en 2018 et 354 œuvres sont concernées par leurs conventions de développement.
- Un véritable outil de politique publique garant d'un haut niveau de production et de diversité culturelle, piloté par une triple tutelle étatique, avec des engagements annuels forts qui font des SOFICA de véritables partenaires des producteurs. En 2018, 79% des investissements des SOFICA dans le cinéma sont consacrés à des films au budget inférieur à 8 M€ et 41% à des premiers ou deuxièmes films. En contrepartie de cette prise de risque, les souscripteurs bénéficient d'un avantage fiscal de 48% de leur investissement.

¹ Calcul ARS effectué à partir des données chiffrées issues des demandes d'agrément des investissements déposées auprès du CNC.

Sensor Bidocri Finance Bidocri







films du kiosque -



Préambule

L'Association de Représentation des SOFICA (ARS), qui regroupe 100% des SOFICA actives, publie son premier bilan des investissements 2018.

Les SOciétés pour le Financement de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle (SOFICA) sont des instruments de financement destinés à la collecte de fonds privés consacrés exclusivement au financement de la production cinématographique et audiovisuelle. Chaque année, elles sont agréées par la DGFIP après consultation du CNC, visées par l'AMF et pilotées par les trois entités. Une enveloppe de collecte leur est allouée, en fonction notamment du bilan de leurs investissements et de leur gouvernance passés, et des engagements pris pour les investissements à venir. Elles signent une charte auprès du CNC avant chaque collecte, qui définit les règles de leurs investissements dans la production et les œuvres indépendantes.

En contrepartie de leurs investissements, les SOFICA bénéficient de droits à recettes sur les différents supports d'exploitation des œuvres et s'associent au risque d'exploitation au côté des producteurs et des distributeurs indépendants. En contrepartie de ce risque, les particuliers ayant souscrit des parts de SOFICA peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu pouvant aller jusqu'à 48%. L'importance de cet avantage fiscal est à la hauteur du risque encouru, un équilibre entre l'économie du secteur et le nécessaire soutien à l'exception culturelle française. Chaque euro de réduction fiscale apporte un euro supplémentaire d'épargne et contribue au maintien de l'écosystème du financement du cinéma français.

Cinq ans après leur investissement, au moment où les SOFICA doivent « sortir » afin de restituer leur argent aux souscripteurs, elles sont tenues de proposer en priorité aux producteurs de racheter les droits à recettes cédés. Ce rachat des droits des SOFICA par les sociétés de production permet aux producteurs de remembrer leurs droits et de consolider ainsi leurs actifs et la pérennité de leur activité. Le dispositif est ainsi doublement « vertueux » pour accompagner les sociétés en amont (avec la libération du financement en cash avant le tournage) et en aval de l'investissement (avec le rachat des droits).

La collecte démarre chaque année n à l'automne, et les investissements se font ensuite sur 12 mois, en année n+1, voire parfois pour partie en n+2. Ainsi, la collecte 2019 vient de commencer. Les investissements se dérouleront entre fin janvier 2020 et fin janvier 2021.

Le présent rapport annuel analyse les données d'investissement fournies par l'ensemble des SOFICA à l'ARS. II :

- présente quelques éléments de contexte (partie 1),
- détaille la collecte 2018 et les engagements d'investissements pris pour 2019 (partie 2),
- établit un bilan des investissements 2018 sur la collecte 2017 (partie 3),
- explore les trajectoires des films financés par les SOFICA (partie 4),
- présente les perspectives pour 2019 et 2020 (partie 5).

Très bonne lecture,

Alexis Dantec et Serge Hayat Co-Présidents de l'ARS



Contact : Rosalie Brun rosalie.brun@arsofica.com 06 80 53 45 84

Eléments de contexte

Malgré une apparente bonne santé, un nombre de films produits important et une stabilité du nombre d'entrées en salles, le système de financement du cinéma français traverse une importante zone de turbulences, avec **une baisse très significative des financements privés**, notamment des financements des diffuseurs télévisuels (-22,5% au global par rapport à 2017, -31,8% pour les chaînes payantes et notamment -23,6% pour Canal Plus)².

Les minima garantis associés aux mandats d'exploitation, qui mesurent la capacité de financement des mandataires, sont aussi en nette diminution, avec un montant total en baisse de -30,3% par rapport à 2017 et un apport moyen par film en baisse de -22%.

Pour maintenir un haut niveau de production et de diversité, cette conjoncture baissière impose de réaffirmer l'importance de développer des sources de financements externes au secteur, au premier rang desquelles les SOFICA, véritables outils de politique publique, avec de réels objectifs économiques.

Ce dispositif fiscal transparent et piloté par une triple tutelle (Direction Générale des Impôts, Centre National du Cinéma, Autorité des Marchés Financiers) a reçu la note maximale du Comité d'évaluation des dépenses fiscales et des niches sociales en 2011³, a été salué par la Cour des comptes en 2014⁴ pour son caractère « crucial » dans le financement de la production et par le rapport de Dominique Boutonnat cette année⁵.

Les SOFICA ont en effet collecté **près de 1,8 Md€ depuis 1985**⁶, investis dans la création cinématographique et audiovisuelle, principalement à destination des productions et des films indépendants. **Elles ont ainsi participé au financement de plus de 2 000 films, soit 1/3 des films d'initiative française.**

Depuis quelques années, on observe un recours grandissant aux SOFICA, qui financent aujourd'hui 1 film sur 2. En permettant le plus souvent à des films d'achever leur tour de table de financement, elles permettent aux producteurs de lancer effectivement la production de leurs films. Chaque année depuis 2006, les SOFICA investissent en moyenne 55,9 M€ dans la production cinématographique et audiovisuelle. Les investissements des SOFICA présentent donc une grande stabilité dans un contexte de baisse généralisée des autres financements privés (graphique 1).

Le volume de production dans lequel sont intervenues les SOFICA correspond à plus de 46 000 emplois, dont environ 32 000 dans des films à moins de 8 M€ 7 .

² L'ensemble des chiffres sur l'évolution du secteur présentés dans ce préambule proviennent de l'étude du CNC, La Production cinématographique en 2018, sauf mention contraire.

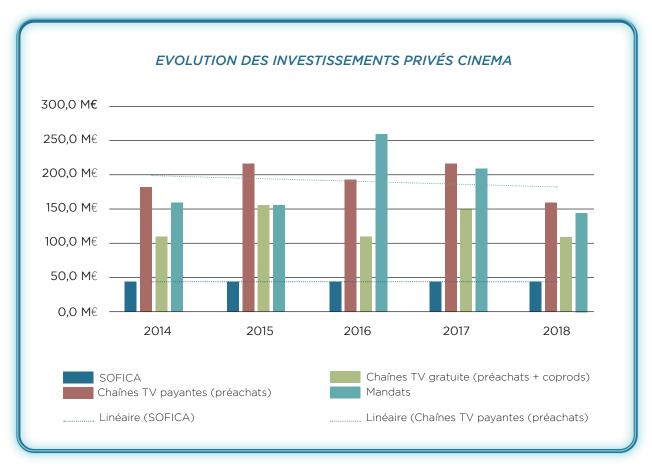
³ Inspection Générale des Finances, Rapport du comité d'évaluation des dépenses fiscales et des niches sociales, juin 2011.

⁴ Cour des comptes, Les soutiens à la production cinématographique et audiovisuelle : des changements nécessaires, avril 2014.

⁵ Dominique Boutonnat, Le financement privé de la production et de la distribution cinématographiques et audiovisuelles, décembre 2018.

⁶ Pierre Chevallier, Les SOFICA, rapport de mission, juillet 2008 et calcul ARS; les SOFICA ont été introduites par la loi n°85-695 du 11 juillet 1985.

⁷ Calcul ARS à partir de CNC, L'emploi dans les films cinématographiques, 2016 (« V. L'emploi dans les films selon le devis de production »).



- graphique 1 -

Le rapport Boutonnat, présenté au Président de la République le 13 mai dernier, souligne à nouveau l'importance du maintien de ce dispositif qui fait ses preuves depuis près de 35 ans maintenant. Dans un contexte de transformation accrue des conditions de financement de la création et d'évolution en profondeur des usages, les SOFICA ont en effet prouvé, par leur stabilité et leur capacité d'adaptation, que le financement privé peut constituer un levier essentiel pour la création.

La triple tutelle du dispositif, les engagements pris annuellement par les SOFICA via la charte et auprès du CNC dans le financement de films diversifiés et indépendants font des SOFICA de véritables partenaires des producteurs, les accompagnant dans la découverte de talents et le suivi des auteurs.

Les agréments sont en effet attribués sur la base d'engagements pris par les SOFICA sur la nature de leurs investissements et de leurs risques, notamment en les orientant à destination de la production indépendante et des œuvres dans lesquelles leur apport est essentiel : films aux budgets moyens, premiers et deuxièmes films, etc... Ces engagements minimaux sont complétés par des engagements supplémentaires en matière de développement et de soutien de l'exportation des films pour bénéficier du taux de défiscalisation maximum de 48%.

Chaque année, dans un secteur en forte mutation, les SOFICA atteignent leurs engagements et vont même très régulièrement au-delà.

Collecte 2018 et engagements d'investissements 2019

En 2018, **12 SOFICA** ont été agréées, pour un montant global de 63,07 M€.

La collecte s'est achevée le 31 décembre 2018 avec un taux de réussite comparable à l'année précédente (99,7% en 2018 contre 100% en 2017) confortée par un avantage fiscal relevé à 48%, mais chahutée par les incertitudes sur l'année fiscale «blanche».

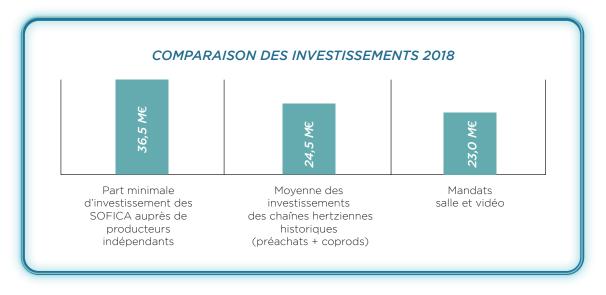
Cette collecte, d'un montant total de 62,88 M€, permettra d'investir en 2019 un minimum de 56,59 M€ (90% de la collecte) dans le cinéma et l'audiovisuel, par contrat d'association ou au capital de sociétés de production. La loi flèche en effet un minimum de 90% de la collecte vers le secteur cinématographique. A comparer au minimum de 60% que les FIP et les FCPI destinent aux PME, le solde étant affecté à des placements non fléchés (actions, obligations, ...).

Cette année encore, les investissements seront fléchés très massivement vers les producteurs indépendants :

- plus de 94% des investissements sans promesse de rachat à un prix et un terme fixés à l'avance (non adossés), soit 68,7% de l'investissement total:
- plus des trois quarts des investissements avec promesse de rachat à un prix et un terme fixés à l'avance (adossés).

A titre de comparaison, les seuls investissements non adossés de 36,7 M€ à destination des indépendants, sont déjà plus élevés que l'investissement total annuel d'une chaîne hertzienne comme TF1 (35,95 M€ en 2018) ou France 2 (35,53 M€ en 2018)⁸. Aussi bien plus élevés que le cumul des mandats de distribution en salle et vidéo (hors mandats groupés), qui s'élève à 22,96 M€ en 2018⁹ (graphique 2). Si l'on ajoute la part adossée, c'est plus de 50 M€ qui sont à destination des indépendants.

La SOFICA est le seul outil qui flèche directement la majeure partie de ses investissements vers les producteurs indépendants.



- graphique 2 -

⁸ Ecran Total n°1219, Les engagements cinéma des chaînes gratuites, janvier 2019.

⁹ CNC, La production cinématographique en 2018.

		Engagements d'investissements pour 2019 au titre de la collecte 2018							
SOFICA	Montants agrées en 2018*	Part minimum des investisse- ments non adossés**	Part minimum des investis- sements à destination de la production indépendante au sein des investissements non adossés	Part mini- mum des investisse- ments vers des films au devis infé- rieur à 8 M€	Part minimum des investisse- ments vers des films au devis inférieur à un seuil proposé par la SOFICA***	Part minimum des inves- tissements vers des 1ers et 2èmes films***	Part minimum des inves- tissements en faveur du secteur audiovisuel	Part minimum des inves- tissements en faveur du secteur de l'animation	
CINEAXE	2 700 000 €	70%	100%	70%	-	30%	5%	-	
CINECAP 3	4 000 000 €	70%	93%	85%	50% < 5 M€	35%	15%	-	
CINEMAGE 14	8 600 000 €	70%	95%	65%	30% < 5 M€	50%	10%	-	
CINEVENTURE 5	4 100 000 €	65%	100%	80%	40% < 5 M€	30%	10%	5%	
COFIMAGE 31	4 400 000 €	70%	90%	65%	-	22,5%	25%	25%	
COFINOVA 16	7 300 000 €	75%	90%	65%	25% < 4 M€	20%	10%	10%	
INDEFILMS 8	6 700 000 €	70%	95%	80%	20% < 5 M€	30%	7,5%	5%	
LA BANQUE POSTALE IMAGE 13	5 370 000 €	70%	90%	65%	25% < 5 M€	20%	-	-	
MANON 10	3 400 000 €	60%	100%	65%	25% < 5 M€	30%	-	-	
PALATINE ETOILE 17	3 500 000 €	65%	100%	75%	15% < 4 M€	25%	5%	5%	
SG IMAGE 2018	3 700 000 €	70%	90%	70%	10% < 4,5 M€	35%	40%	5%	
SOFITVCINE 7	9 300 000 €	65%	90%	70%	30% < 5 M€	35%	35%	20%	

TOTAL	63 070 000 €	69%	94%	71%		31%	16%	7%
-------	--------------	-----	-----	-----	--	-----	-----	----

^{*} Les SOFICA sont tenues d'investir 90% de leur collecte dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel; les 10% restants pouvant être placés en trésorerie.

Les cases vides désignent l'abscence d'engagement de la SOFICA.

^{**} Les investissements non adossés sont des investissements pour lesquels aucun accord de rachat à un prix fixé à l'avance n'est conclu. Les SOFICA doivent consacrer au moins 50% de leurs investissements à des investissements non adossés, dont 45% par contrats d'association à la production.

^{***} Ces trois engagements d'investissements sont pris sur la base des investissements réalisés sous forme de contrats d'association à la production cinéma hors animation.

¹⁰ CNC, Liste des SOFICA agréées en 2018 pour les investissements de 2019.

Investissements 2018

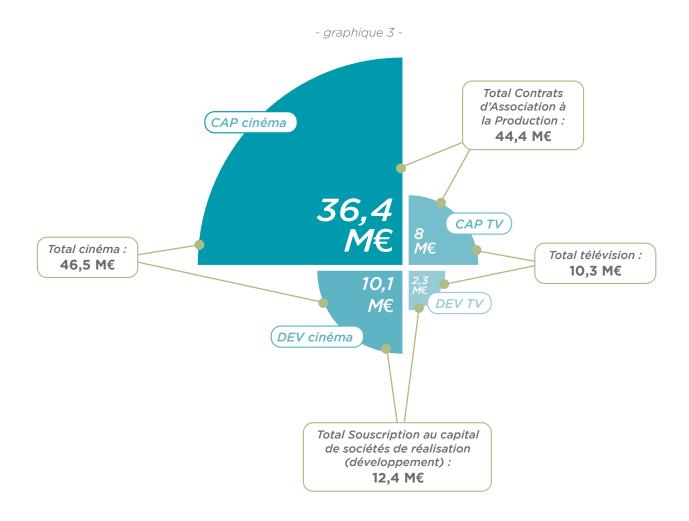
Près de 57 M€ investis dans la création française

Les 11 SOFICA agréées en 2017 ont collecté 63,1 M€. 90% de cette enveloppe ont été investis dans la production cinématographique et audiovisuelle en 2018. Les SOFICA ont donc pu investir près de 57 M€ dans la création française, dont :

- 79% par contrat d'association à la production (44,4 M€): 82% de ces contrats sont destinés à des œuvres cinématographiques (36,4 M€) et 18% à des œuvres audiovisuelles (8 M€);
- 21% sous forme de souscription au capital de sociétés de réalisation (12,4 M€): 80% des conventions de développement sont destinées au financement du développement d'œuvres cinématographiques (10,1 M€) et 20% au financement du développement d'œuvres audiovisuelles (2,3 M€)¹¹.

Les SOFICA sont donc intervenues à hauteur de :

- 46,5 M€ dans le financement d'œuvres cinématographiques : 36,4 M€ par Contrats d'Association à la Production et 10,1 M€ sous forme de souscription au capital de sociétés de réalisation;
- 10,3 M€ dans le financement d'œuvres audiovisuelles : 8 M€ par Contrats d'Association à la Production et 2,3 M€ sous forme de souscription au capital de sociétés de réalisation (graphique 3).



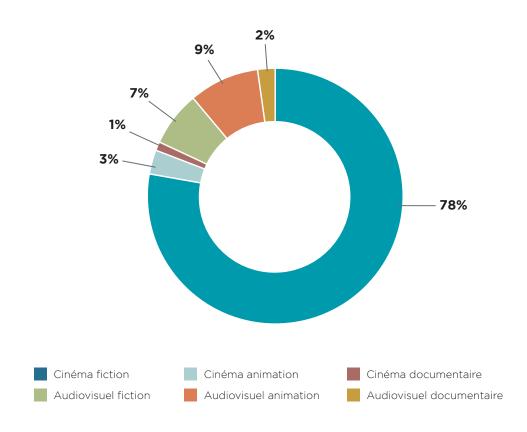
¹¹ Sur cette enveloppe, 0,7 M€ sont investis directement dans des œuvres cinématographiques par la filiale Arte/Cofinova.

Un acteur quasi incontournable du financement du cinéma : 3 films d'initiative française sur 5 sont financés en production par des SOFICA en 2018

Les 11 SOFICA ont participé au financement de près de 159 œuvres cinématographiques et audiovisuelles, avec 133 sociétés de production différentes, démontrant ainsi une très forte diversité d'approche :

- 125 œuvres cinématographiques (soit plus de 34 œuvres audiovisuelles, dont 10 fictions, 10 do-50% des films d'initiative française agréés par le CNC en 2018), dont 112 fictions, 8 documentaires et 5 films d'animation, pour des montants respectifs de 34,4 M€, 0,5 M€ et 1,5 M€;
 - cumentaires et 14 œuvres d'animation, pour des montants respectifs de 3 M€, 0,8 M€ et 4,2 M€ (graphique 4).

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR GENRE



- graphique 4 -

Un rôle majeur dans le financement du développement des œuvres : plus de 12 M€ investis en 2018

Les conventions de développement ont quant à elles concerné **354 œuvres dans 77 sociétés de production différentes,** soit 279 œuvres cinéma et 75 œuvres audiovisuelles.

Les SOFICA représentent un apport financier décisif dans la phase de développement d'un film. Pour rappel, elles sont encouragées à consacrer un minimum 10% de leurs investissements sans promesse de rachat sous forme de souscriptions au capital de sociétés de production à l'étape du développement, pour bénéficier d'un avantage fiscal majoré au taux t_1 de 36%. Elles peuvent de surcroît consacrer 10% supplémentaires au développement d'œuvres audiovisuelles

peuvent de surcroît consacrer 10% supplémentaires au développement d'œuvres audiovisuelles de fiction, de documentaires et d'animation sous forme de séries pour bénéficier de l'avantage fiscal majoré au taux t_2 de 48%; elles peuvent également choisir de consacrer 10% de leurs investissements à l'acquisition de droits exclusivement sur les recettes d'exploitation d'œuvres à l'étranger pour bénéficier de ce même taux t_2 .

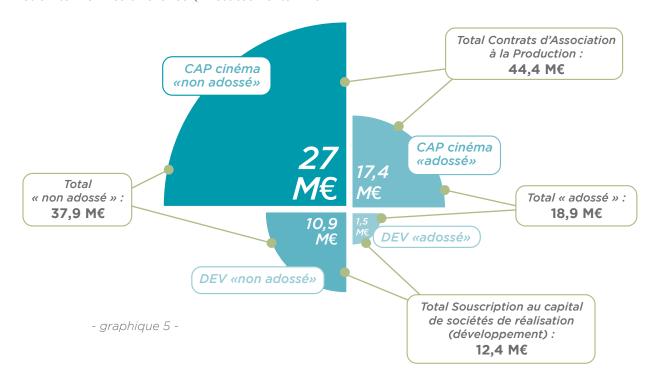
La SOFICA achète des droits du film à la société de production. Si le film est mis en production, elles revendent ces droits au producteur. Le plus souvent, ces opérations sont renouvelées et assurent ainsi **un apport en quasi-fonds propres à des sociétés notoirement sous-capitalisées**¹².

La phase de développement et d'écriture est cruciale pour la qualité des œuvres. Trouver les bons auteurs, leur donner le temps d'expérimenter et de créer, sont des étapes essentielles. Dans un contexte de tension sur les financements, le producteur peut parfois mettre son projet en financement trop tôt, faute d'un fonds de roulement suffisant pour faire fonctionner sa société¹³. Le soutien renouvelé des SOFICA, sur cette phase importante et sur un nombre conséquent d'œuvres, est à ce titre essentiel et doit être préservé.

Une prise de risque réelle dans la production et l'exploitation des œuvres : plus de 2/3 de l'enveloppe globale consacré à des investissements non adossés

En 2018, 67% des investissements sont allés au financement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles sans promesse de rachat à un prix et un terme fixés à l'avance (investissements « non

adossés »), dépassant de loin l'engagement fixé par la charte à 50% et le niveau atteint en 2017 de 57% (graphique 5).

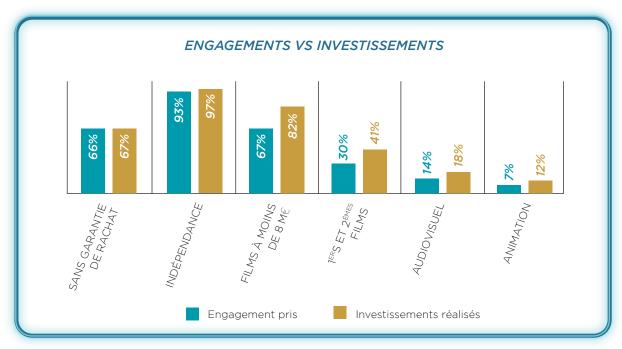


¹² René Bonnell, Le financement de la production et de la distribution cinématographiques à l'heure du numérique, décembre 2013; Dominique Boutonnat, Le financement privé de la production et de la distribution cinématographiques et audiovisuelles, décembre 2018.

¹³ Le rapport de Charles Gassot, L'écriture et le développement des scénarios des films de long-métrage tirait déjà ces conclusions en juin 2000, le rapport de Dominique Boutonnat l'a rappelé plus récemment.

Un rôle structurant en faveur du secteur qui va au-delà des engagements pris

Les SOFICA ont atteint ou dépassé tous leurs engagements pris en 2017 (graphique 6) : leurs investissements 2018 sont allés aux indépendants et à la diversité de la création à un niveau jamais atteint.



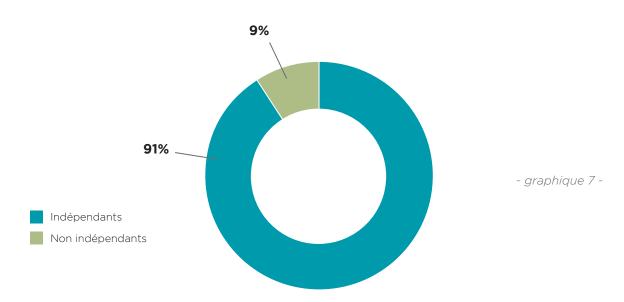
- graphique 6 -

Des alliés forts de l'indépendance

- Les SOFICA flèchent leurs investissements vers des **producteurs indépendants** (graphique 7) :
- > 97% des investissements sans promesse de rachat à un prix et un terme fixés à l'avance (non adossés), contre 96% en 2017 (leur engagement étant de 93%);
- > 78% de leurs investissements avec promesse de rachat à un prix et un terme fixé à l'avance (adossés);

soit une moyenne de 91% des investissements totaux fléchés vers la production indépendante

INDÉPENDANCE DANS LE TOTAL DES INVESTISSEMENTS



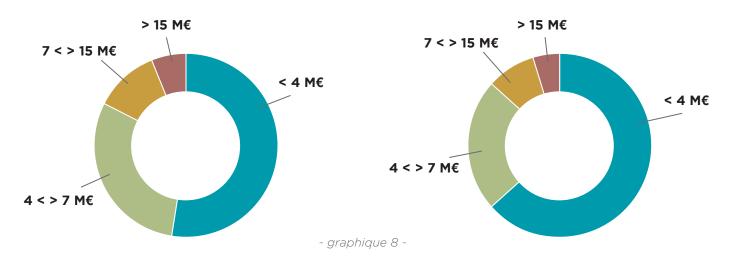
• Les SOFICA s'engagent dans les films à petits et moyens budgets. En 2018, elles ont consacré 79% de leurs investissements dans des films dont le budget est inférieur à 8 M€ soit près de 29 M€ investis dans 113 films. Cela correspond à 82% de leurs investissements en CAP cinéma hors animation (contre 78% en 2017). Leur engagement était de 67%, ce qui correspondait à 24 M€.

La part consacrée aux films dont le budget est inférieur à 4 M€ est de plus de 11 M€ en 2018 soit 31% répartis dans 68 films.

Les SOFICA financent principalement les films aux budgets inférieurs à 4 M€ et entre 4 et 7 M€, et interviennent dans une part plus grande de films entre 4 et 7 M€ par rapport à la ventilation totale des films produits (graphique 8). Dans un contexte de relative inflation du nombre de films à très petit budget (+21 films à moins de 1 M€ entre 2017 et 2018)¹⁴, les SOFICA participent ainsi à un rééquilibrage vers les films du milieu.

VENTILATION DES DEVIS DES FILMS SOUTENUS PAR DES SOFICA EN 2018

VENTILATION DES DEVIS DE L'ENSEMBLE DE LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE EN 2018



Un dispositif clé pour l'émergence de nouveaux talents

• Les SOFICA s'engagent auprès des producteurs dans la découverte des nouveaux talents. Elles ont consacré 41% de leurs investissements cinéma en contrat d'association à la production hors animation dans des premiers et deuxièmes films en 2018, soit un investissement de 14,4 M€ dans 64 films (40 premiers et 24 deuxièmes).

En comparaison, les SOFICA s'engagent donc sur plus de premiers et deuxièmes films que les 5 chaînes hertziennes historiques cumulées (TF1, France 2, France 3, Arte et M6), qui ont investi au total dans 29 premiers ou deuxièmes films en 2018¹⁵.

Les SOFICA sont en fait **les seuls financeurs privés du cinéma français à investir avec autant d'engagements de diversité.** Certes Canal Plus et OCS ont un sous quota d'investissements pour les films en dessous d'un certain budget, mais aucun engagement chiffré pour les premiers et deuxièmes films ou pour les films d'animation. La loi a fixé aux diffuseurs des quotas d'investissements en part de leur chiffre d'affaires, quotas en discussion dans la prochaine loi audiovisuelle. En échange de ces quotas, les chaînes de TV ont une place privilégiée dans la chronologie des médias leur assurant une fenêtre d'exclusivité sur le film.

Toutefois, lorsque ces chaînes de TV ne préachètent ou n'achètent pas ces films, ce qui est une tendance forte, les fenêtres d'exploitation ne sont pas redistribuées, notamment aux plateformes qui n'ont pas encore accepté de quota d'investissements dans les œuvres françaises ou européennes.

Du fait du caractère vertueux des SOFICA pour le financement du cinéma et dans le but de maximiser le potentiel commercial des films qu'elles ont contribué à créer, les fenêtres de diffusion non acquises par les chaînes françaises devraient pouvoir être exploitées librement par les SOFICA. Les travaux actuels dans le cadre du projet de loi sur l'audiovisuel sont l'occasion de mener une réflexion sur ce sujet crucial.

¹⁴ CNC, La production cinématographique en 2018, mars 2019.

¹⁵ Ecran Total n°1219, Les engagements cinéma des chaînes gratuites, janvier 2019.

• Les SOFICA diversifient leurs investissements, avec une part consacrée à l'audiovisuel de 18% en 2018 contre 17,6% en 2017 (leur engagement étant de 14%) et une part consacrée à l'animation de 12% en 2018 contre 11,3% en 2017 (leur engagement étant de 7%).

Les SOFICA ont investi dans 13 longs métrages d'animation en 2018, pour un montant total de 1,8 M€, dont 5 en contrats d'association à la production. En comparaison, seules France 3 cinéma et Arte

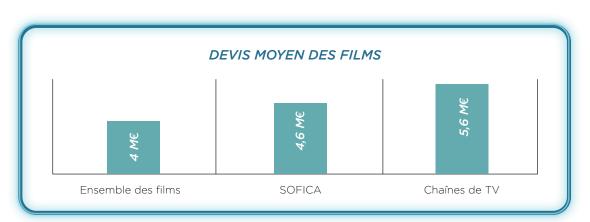
parmi les chaînes gratuites ont investi dans des films d'animation en 2018 : France 3 dans 4 films pour 1,5 M€ et Arte dans 1 film pour 0,5 M€.

Sur les 125 œuvres cinématographiques dans lesquelles ont investi les SOFICA en 2018, 124 sont d'expression originale française et 119 sont des films d'initiative française. L'investissement moyen des SOFICA par film est de 291 k€, soit 6,3% du budget total et environ 16% des fonds engagés en contrepartie de recettes brutes¹6.

L'apport des SOFICA est déterminant, car il permet souvent de terminer le tour de table de financement du film et donc de lancer sa mise en fabrication.

Pour assurer la fabrication de son film, le producteur a besoin de trésorerie dans l'immédiat, alors même que les sommes investies en préachats par les différents diffuseurs seront dans leur grande partie seulement débloquées à livraison et que les recettes n'arriveront que lorsque le film sera terminé et exploité. Le recours à un crédit de production, mis en place par un établissement de crédit et souvent contre garanti par l'IFCIC, est donc quasiment indispensable pour chaque projet. Ces derniers prennent en garantie l'ensemble des contrats de financement du film. Compte tenu de la qualité de signature des SOFICA, les fonds étant déjà levés au moment de leurs engagements, leur présence au plan de financement d'un film est un élément rassurant pour ces établissements bancaires et cela favorise grandement la mise en place des crédits indispensables à la mise en production des films.

• Le devis moyen des films concernés est de 4,6 M€ et le devis médian de 3,6 M€. En comparaison, le devis moyen de l'ensemble des films d'initiative française en 2018 s'établit à 4 M€ et le devis médian à 2,7 M€. Le devis moyen des films dans lesquels investissent des chaînes de télévision est lui de 5,6 M€ en 2018 (graphique 9).



- graphique 9 -

- Près de 17% des films dans lesquels ont investi les SOFICA n'ont aucun préachat TV et 34% des films n'ont qu'un préachat d'une chaîne payante. Au total, 105 films ont bénéficié d'un ou de plusieurs préachats TV. Parmi eux, 78% ont été préachetés par une chaîne payante (54% par une chaîne du groupe Canal Plus et 22% par OCS) et 52% par une chaîne gratuite (France Télévisions en tête avec 31% des films, puis Arte avec près de 7%, le groupe TF1 avec près de 6% et le groupe M6 avec près de 4%).
- 41% des films dans lesquels ont investi les SOFICA, soit 51 films, n'ont bénéficié d'aucune aide régionale
- 73% des films dans lesquels ont investi les SOFICA, soit 91 films, n'ont pas bénéficié de l'avance sur recettes avant réalisation.

¹⁶ Calcul ARS effectué à partir des données chiffrées issues des demandes d'agrément des investissements déposées auprès du CNC.

Trajectoires des films

Les SOFICA, au travers de leurs engagements de diversité et d'analyses documentées sur le potentiel artistique et commercial du film, participent grandement au dynamisme de la création française. En fonction du profil du film (budget, portée commerciale, mandataires et diffuseurs déjà présents dans le financement...), les SOFICA ajustent leurs apports financiers selon des scénarios de recettes futures.

Cette recherche constante de diversité et de qualité a pour résultat une grande présence des films financés par les SOFICA parmi les films plébiscités chaque année par la critique et le public. Ainsi par exemple, 14 films nommés aux César 2019 ont été financés par une ou plusieurs SOFICA, soit 35% des films nommés. Ils ont remporté 7 prix : Meilleure actrice dans un second rôle et Meilleure adaptation pour Les Chatouilles d'Andréa Bescond et Eric Métayer, Meilleur espoir féminin, Meilleur espoir masculin et Meilleur premier film pour Shéhérazade, de Jean-Bernard Marlin, Meilleur long-métrage d'animation pour Dilili à Paris, de Michel Ocelot, Meilleur film documentaire pour Ni juge ni soumise, de Jean Libon et Yves Hinant.

On retrouve dans ces films des réalisateurs confirmés et soutenus par des SOFICA depuis des années

sur quasiment toute leur filmographie, comme Thomas Lilti (*Première année*), Catherine Corsini (*Un amour impossible*), Xavier Giannoli (*L'apparition*), Pierre Schoeller (*Un peuple et son roi*), Mikhaël Hers (*Amanda*) ou encore Pierre Salvadori (*En liberté*).

On trouve également des premiers films, au premier rang desquels le triple césarisé *Shéhérazade*, le double césarisé *Les chatouilles*, mais aussi *Ni juge ni soumise* ou encore *Nos batailles* qui est un deuxième film.

Un nombre conséquent de films financés par les SOFICA trouvent également une belle place au box-office. Ainsi en 2018, sur les 37 films ayant dépassé 500 000 entrées en salles, 19 ont été financés par une ou plusieurs SOFICA, soit plus d'un film sur deux. Par ailleurs, 3 films ont dépassé 1 M d'entrées.

On peut citer, dans les succès très récents, celui de *Au nom de la terre*, qui a dépassé un million d'entrées et au financement duquel on retrouve plusieurs SOFICA.

Au box-office international, 4 des 10 FIF ayant totalisé le plus d'entrées en 2018 ont été soutenus par des SOFICA: Le sens de la fête, Croc-blanc, Tout le monde debout et Le jeune Karl Marx.

Une contribution significative au rayonnement du cinéma français à l'international

Les SOFICA investissent chaque année dans des films qui rencontreront un grand succès critique et/ou public, et qui participeront au rayonnement du cinéma français à l'étranger. Leur apport est souvent essentiel à la mise en production des films.

Les SOFICA ont ainsi participé au financement de 50% des films français en sélection officielle au Festival de Cannes en 2019 (9 films), de 100% des films français en sélection à la Quinzaine des réalisateurs (7 films), de 50% des films français en sélection à la Semaine de la critique (2 films) et de 3 films en sélection à l'ACID. Au total, les SOFICA ont donc investi dans 22 films présents à Cannes cette année sur 38 films « soficables ». Si les SOFICA participent au financement d'un long-métrage sur 3 produits au total en France, cette proportion passe à 2 sur 3 s'agissant des films présentés à Cannes.

Parmi les films en sélection, on retrouve des réalisateurs confirmés et soutenus par des SOFICA depuis des années sur quasiment toute leur filmographie:

- Arnaud Desplechin *(Roubaix une lumière)*, dont c'est la 10^{ème} sélection cannoise et qui a reçu 2 César,
- Bruno Dumont *(Jeanne)*, double lauréat du Grand prix du Jury à Cannes en 1999 et en 2006,

- Christophe Honoré (Chambre 212) et Bertrand Bonello (Zombi child), dont c'est la 4^{ème} sélection cannoise.
- Justine Triet (*Sybil*), Céline Sciamma (*Portrait de la jeune fille en feu*) et Rebecca Zlotowski (*Une fille facile*), dont c'est la 3ème sélection cannoise.

Les SOFICA sont également très présentes dans le financement des films d'auteurs émergents.

Sur les 22 films en sélection au Festival de Cannes en 2019 financés par des SOFICA, la moitié sont des premiers ou deuxièmes films :

- Les Misérables, de Ladj Ly, Les particules, de Blaise Harrison, Perdrix, d'Erwann Le Duc, J'ai perdu mon corps, de Rémi Clapin, Les héros ne meurent jamais, d'Aude Léa Rapin, Des hommes, d'Alice Odiot et Jean Robert Viallet, Vif argent, de Stéphane Batut (premiers films),
- La Belle époque, de Nicolas Bedos, Alice et le maire, de Nicolas Pariser, Yves, de Benoît Forgeard (deuxièmes films).

Enfin, on retrouve les SOFICA dans le financement des films de Quentin Dupieux (Le daim), Claude Lelouch (Les plus belles années), Albert Serra (Liberté) ou Eric Toledano et Olivier Nakache (Hors normes), des réalisateurs confirmés que les SOFICA ont soutenu dans une partie de leur filmographie.

Parmi les films français sélectionnés dans d'autres grands festivals internationaux, la majorité ont été financés par une ou plusieurs SOFICA.

C'est le cas de *Grâce à Dieu*, de François Ozon et de *Celle que vous croyez*, de Safy Nebbou à la Berlinale 2019, deux réalisateurs dont l'essentiel de la filmographie a été accompagnée par des SOFICA.

C'est le cas également de 12 des 21 films majoritaires français sélectionnés au Festival international du film de Toronto cette année, dont 5 qui n'avaient pas été présentés à Cannes : *Un divan à Tunis*, de Manèle Labidi et *Deux*, de Filippo Meneghetti (qui sont des premiers films), *La vérité*, premier film français de Hirokazu Kore-Eda, mais aussi *Notre-Dame du Nil*, d'Atiq Rahimi et *Proxima*, d'Alice Winocour.

C'était le cas à Toronto en 2018 de *Everybody knows*, d'Ashgar Farhadi, de *Duelles* d'Olivier Masset-Depasse, de *Les filles du soleil* d'Eva Husson (2ème film), de *Maya* de Mia Hansen-Love, de *Doubles vies*, d'Olivier Assayas et de *Climax* de Gaspar Noé. Farhadi, Masset-Depasse, Husson et Hansen-Love sont eux aussi accompagnés par des SOFICA depuis le début de leur carrière française.

4 des 7 films présentés à la Mostra de Venise en 2019 étaient également financés par une ou plusieurs SOFICA: *Gloria Mundi*, de Robert Guédiguian, *J'accuse*, de Roman Polanski, *Revenir*, de Jessica Palud et le film de Hirokazu Kore-Eda déjà cité. En 2018, c'était aussi le cas du film du film d'Olivier Assayas, *Doubles vies*, mais aussi de *Frères ennemis* de David Oelhoffen, *Les estivants*, de Valeria Bruni-Tedeschi et *Un peuple et son roi* de Pierre Schoeller. Oelhoffen et Schoeller sont également des réalisateurs soutenus sur la majorité de leurs films par des SOFICA.

Enfin, le seul film français sélectionné au Festival de Sundance en 2018, *Une année polaire* de Samuel Collardey, a été accompagné par une SOFICA.

Le rayonnement international de la création française se fait aussi grâce à l'exportation des programmes audiovisuels. Les SOFICA ont en effet participé aux financements de séries télévisées française parmi les plus exportées à l'étranger, comme Le bureau des légendes (dans 70 territoires), Dix pour cent (dans 60 territoires) ou encore Paf le chien (dans 180 territoires)¹⁷.

¹⁷ CNC, 25 ans d'exportation audiovisuelle française, septembre 2019.

Perspectives de collecte pour 2019 et engagements d'investissement 2020

Voici le détail des engagements pris par chaque SOFICA pour 2020 au titre de la collecte 2019¹⁸.

		Engagements d'investissements pour 2019 au titre de la collecte 2018							
SOFICA	Montants agrées en 2019*	Part minimum des investisse- ments non adossés**	Part minimum des investis- sements à destination de la production indépendante au sein des investissements non adossés	Part mini- mum des investisse- ments vers des films au devis inférieur à 8 M€	Part minimum des investisse- ments vers des films au devis inférieur à un seuil proposé par la SOFICA***	Part minimum des inves- tissements vers des 1ers et 2èmes films***	Part minimum des inves- tissements en faveur du secteur audiovisuel	Part minimum des inves- tissements en faveur du secteur de l'animation	
CINEAXE 2	2 000 000 €	70%	100%	70%	-	30%	5%	-	
CINECAP 4	4 110 000 €	72,5%	93%	85%	50% < 5 M€	35%	15%	-	
CINEMAGE 15	8 630 000 €	72,5%	95%	65%	30% < 5 M€	50%	10%	5%	
CINEVENTURE 6	4 330 000 €	65%	100%	80%	40% < 5 M€	30%	10%	5%	
COFIMAGE 32	4 070 000 €	70%	90%	70%	15% < 5 M€	25%	25%	25%	
COFINOVA 17	7 420 000 €	75%	90%	65%	25% < 4 M€	20%	10%	10%	
INDEFILMS 9	7 620 000 €	72,5%	95%	80%	20% < 5,1 M€	33,3%	7,5%	5%	
LA BANQUE POSTALE IMAGE 14	5 400 000 €	70%	90%	65%	40% < 6 M€	30%	-	-	
MANON 11	2 900 000 €	70%	95%	80%	25% < 4 M€	30%	-	-	
PALATINE ETOILE 18	3 430 000 €	70%	100%	75%	20% < 5 M€	30%	-	10%	
SG IMAGE 2019	4 430 000 €	70%	95%	75%	15% < 4,5 M€	35%	40%	10%	
SOFITVCINE 8	8 730 000 €	70%	90%	70%	30% < 5 M€	35%	30%	20%	
TOTAL	63 070 000 €	71%	94%	72%		<i>33</i> %	14%	8%	

Les cases vides désignent l'abscence d'engagement de la SOFICA.

^{*} Les SOFICA sont tenues d'investir 90% de leur collecte dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel; les 10% restants pouvant être placés en trésorerie.

^{**} Les investissements non adossés sont des investissements pour lesquels aucun accord de rachat à un prix fixé à l'avance n'est conclu. Les SOFICA doivent consacrer au moins 50% de leurs investissements à des investissements non adossés, dont 45% par contrats d'association à la production.

^{***} Ces trois engagements d'investissements sont pris sur la base des investissements réalisés sous forme de contrats d'association à la production cinéma hors

¹⁸ CNC, Liste des SOFICA agréées en 2019 pour les investissements de 2020.